**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**

# RÈGLEMENT MRC-727

Modification du règlement MRC-476 limitant la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Drummond

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 53.7 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ c.Q-2), la MRC de Drummond a élaboré et adopté, via son règlement MRC-465, un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire;

ATTENDU QUE ledit plan de gestion des matières résiduelles est entré en vigueur le 4 juin 2005;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le Plan de gestion des matières résiduelles aux fins de fixer à 540 000 tonnes / année maximum le nombre de tonnes provenant de l'extérieur du territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil de la MRC de Drummond d'augmenter le tonnage de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire en conformité avec la modification de son PGMR;

ATTENDU QU'avis de motion et dispense de lecture du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance de ce conseil du 7 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement que le règlement **MRC-476** soit modifié comme suit :

**ARTICLE 1.** L'article 3 est remplacé par le suivant :

« La mise en décharge ou l'incinération sur le territoire de la MRC de Drummond de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, pour toute période courue du premier janvier au 31 décembre d'une année donnée, est limitée à une quantité maximale de cinq cent quarante mille (540 000) tonnes métriques de matières résiduelles. »

**ARTICLE 2.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Signé: *Jean-Pierre Vallée*
Jean-Pierre Vallée
préfet

Signé: *Michel Gagnon*
Michel Gagnon
directeur général

ADOPTÉ LE : **6 mars 2013**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc10258/13**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **6 mars 2013**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 11 avril 2013

Michel Gagnon
Directeur général